2007-02403/

Muni-EXPRESS

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

N° 4 – 22 AVRIL 1998

OPÉRATION MISES EN COMMUN

Un programme pour démontrer les économies par le regroupement des services municipaux

Le ministre des Affaires municipales, M. Rémy Trudel, a rendu publiques, le 9 avril dernier, les modalités d'un nouveau programme visant à aider financièrement les MRC et les communautés urbaines du Québec qui désirent démontrer à leurs contribuables les économies possibles par le regroupement de services municipaux.

Doté d'un budget de 1,7 million de dollars pour les MRC et les communautés urbaines de Québec et de l'Outaouais et de 300 000 $ pour la Communauté urbaine de Montréal, ce programme fait suite à l'entente d'octobre dernier concernant la contribution municipale à l'assainissement des finances publiques où le gouvernement s'était engagé à enclencher une vaste opération de mises en commun visant la réalisation d'économies budgétaires et l'optimisation des ressources. Cette opération se déroulera sur une base volontaire.

Les projets admissibles au programme doivent porter sur la mise en commun de biens et de services municipaux offerts, au moment de la demande d'aide financière, dans au moins une des municipalités concernées par un projet d'analyse. Ils peuvent, de plus, viser l'un ou l'autre des modes de mises en commun suivant: une entente intermunicipale entre l'ensemble ou une partie des municipalités d'une même municipalité régionale de comté ou d'une communauté urbaine; une prise en charge d'une responsabilité des municipalités locales par une municipalité régionale de comté ou par une communauté urbaine.

La subvention pour une municipalité régionale de comté couvrira 50% des dépenses; le montant maximal de cette subvention pour la ou les études acceptées par le gouvernement sera de 25 000 $ par MRC. Cependant, pour les agglomérations urbaines de Chicoutimi (MRC le Fjord-du-Saguenay), de Sherbrooke (MRC Sherbrooke) et de Trois-Rivières (MRC Francheville) ainsi que pour les communautés urbaines de Québec et de l'Outaouais, ce montant maximal sera de 50 000 $. Pour la Communauté urbaine de Montréal, le financement des analyses de mises en commun sera assumé par le ministère de la Métropole. Une enveloppe de 300 000 $ est réservée à cet effet.

Le budget prévu à ce programme, soit 900 000 $ en 1998-1999 et 800 000 $ en 1999-2000, à l'exception de l'enveloppe réservée pour la Communauté urbaine de Montréal, sera engagé au fur et à mesure de l'acceptation des projets par le ministère des Affaires municipales. «Les premiers arrivés seront donc les premiers servis», a expliqué M. Trudel.

Des ajustements aux lois pour favoriser les mises en commun

Par ailleurs, le ministère des Affaires municipales met en place un ensemble de mesures afin de développer davantage la coopération sous toutes ses formes et créer un contexte propice aux mises en commun. «Ainsi, a expliqué le ministre Trudel, nous verrons à apporter des ajustements aux lois municipales. Nous créerons un comité conjoint gouvernement-municipalités afin d'identifier les changements techniques qui apparaîtraient nécessaires pour faciliter les mises en commun. Nous tiendrons également, à l'intention des élus et des administrateurs municipaux, une journée d'information dans chacune des régions du Québec et nous offrirons aux municipalités un support technique par l'intermédiaire des bureaux régionaux du Ministère.»

Des populations réceptives aux regroupements de services municipaux

Le ministre Trudel a aussi rappelé qu'un sondage réalisé par le Groupe Léger et Léger en février 1998 auprès des citoyens des communautés urbaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais et de quatre autres territoires du Québec, soit la Rive-Sud de Montréal et les MRC le Fjord-du-Saguenay, Francheville et Sherbrooke, indique que plus de 80% de la population souhaite que les municipalités réalisent des études de mises en commun.

Questionnés sur les motifs expliquant pourquoi ils estimaient avantageux de mettre des services en commun, 68,3% des participants au sondage, qui pouvaient invoquer jusqu'à deux raisons, ont indiqué qu'il s'agissait d'un moyen pour économiser de l'argent, 39,5% pour obtenir un meilleur service, 39,2% pour éliminer les dédoublements et 21,7% pour mieux utiliser les équipements actuels.

«Les travaux entourant les mises en commun de services indiquent clairement que la population souhaite que les municipalités envisagent d'autres façons de faire afin de réaliser des économies tout en offrant des services de qualité à leurs citoyens, a souligné M. Trudel. De plus, il apparaît tout aussi certain qu'une vaste majorité de citoyens estiment que la municipalité devrait consulter sa population si les résultats d'une étude concluaient qu'il est avantageux de procéder à des mises en commun de services et d'activités.»

Rappelons que les ententes de mises en commun s'inscrivent dans une dynamique d'économie et s'appuient sur un esprit de partenariat entre les intervenants. Elles touchent l'ensemble des activités municipales. Elles peuvent porter sur le partage de services et d'équipements, l'achat de biens et la réalisation de travaux.

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales

PRIX DU MÉRITE MUNICIPAL 1998

Un rappel

La date limite d'inscription des candidatures au prix du Mérite municipal 1998 arrive à grands pas; elle est fixée au vendredi 1er mai prochain. Il reste donc très peu de temps aux diverses municipalités du Québec pour soumettre une candidature pour chacune des trois catégories du prix, en l'occurrence «Citoyen», «Employé municipal» et «Organisme communautaire».

Les formulaires d'inscription sont disponibles instantanément sur la vitrine Internet du ministère des Affaires municipales, à l'adresse suivante: **http ://www.mam.gouv.qc.ca**

Pour plus d'information, on peut rejoindre le comité de coordination au numéro (418) 691-2019.

Nouveau site Web pour le Directeur général des élections

Le Directeur général des élections a mis en place un site Web de deuxième génération intitulé «La démocratie sous tous ses angles» dont voici l'adresse: **www.dgeq.qc.ca**

Cette nouvelle vitrine présente la mission du Directeur général des élections et l'information à jour en matière électorale. La page d'accueil offre trois grandes rubriques. La rubrique intitulée *Le droit de vote* regroupe toute l'information pour exercer son droit de vote au Québec. La deuxième section, *L'accès à l'information*, permet de repérer l'ensemble de l'information touchant les scrutins, le financement et la représentation électorale. Enfin, la dernière rubrique, *L'expertise du Directeur général des élections*, contient des renseignements de base sur l'organisme et de l'information ayant trait à son expertise dans le domaine international. On y présente aussi des programmes d'information et d'éducation à la démocratie.

Du nouveau à la Direction générale du cadastre

La Direction générale du cadastre a maintenant son propre site Internet qui peut être consulté à l'adresse suivante:

http ://www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre

Une consultation du site vous informe sur le programme de réforme cadastrale et vous permet de savoir à qui vous devez vous adresser pour obtenir des renseignements sur les rénovations cadastrales terminées ou en cours dans une municipalité ou sur un lot donné.

Une municipalité du continent africain (Allada, au Bénin) désire réaliser un jumelage avec une municipalité québécoise

Les autorités gouvernementales de la république du Bénin (nord-ouest du continent africain) ont fait les représentations officielles auprès du gouvernement du Québec, afin de vérifier la possibilité d'effectuer un jumelage entre la Ville d'Allada et une municipalité du Québec. Le ministère des Affaires municipales informe à cet effet les municipalités intéressées à ce projet de coopération et d'échanges, de contacter la personne responsable dont les coordonnées sont indiquées ci-contre.

Bref profil de la municipalité

Berceau historique du sud du pays, Allada est le chef-lieu d'une sous-préfecture qui bientôt serait reconnu à titre de préfecture autonome. Regroupant quelque 60000 habitants, sa population est étendue sur un plateau où l'activité agricole (principalement l'ananas) prédomine. Plusieurs descendants d'Allada auraient participé jadis à la conquête de l'indépendance d'Haïti.

Pour plus d'information, veuillez contacter:
Monsieur Pierre Bérubé
Ministère des Affaires municipales
Bureau du sous-ministre
20, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
(418) 691-2040

Responsable de la publication

Arlette Fortin
Ministère des Affaires municipales
Direction des communications

20, rue Pierre-Olivier-Chauveau
4e étage, Tour
Québec (Québec)
G1R 4J3

Internet
http://www.mam.gouv.qc.ca

(418) 691-2019

ISSN 0711-9933